

FORBACH Dirigeants d'entreprise : une responsabilités de tous les instants.

Être dirigeant d'entreprise n'est pas une sinécure. Il y a bien sûr nécessité de s'inscrire dans un contexte économique difficile mais surtout de prendre en compte un cadre législatif et juridique dont le moins qu'on puisse dire est, qu'en sus d'être complexe, il est compliqué. Ce qui pose problème notamment aux petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas de service juridique propre.

C'est pour répondre à ces préoccupations des dirigeants qu'Interfaces, en partenariat avec la Communauté

gique, financier et humain, c'est toujours quelque part prendre un risque. Et prendre un risque, c'est engager sa responsabilité non seulement civile mais également pénale.

Le grand public l'ignore pour beaucoup mais les chefs d'entreprise sont sans cesse confrontés à des obligations nouvelles liés aux multiples codes qui régissent la vie économique et son contexte : code du commerce, droit des sociétés, code de l'environnement, code du travail sans compter une fiscalité posant notamment des exigences pas toujours simples en matière comptable. Outre cela, les poursuites peuvent émaner de plusieurs sources : le tiers victime, le Procureur de la République, l'Inspection du travail, les services fiscaux...

Il faut savoir aussi qu'un dirigeant est également responsable du fait d'au-

trui, c'est-à-dire en cas de faute non intentionnelle commise par un tiers travaillant dans son entreprise.

Le risque est ainsi omniprésent d'où la nécessité de pouvoir le mesurer en ayant une information juridique des plus précises et actualisée.

Toutes ces questions traitées par Sydney AZOULAY manager et Christine OLIVIER-CAILLAT directrice du ser-

vice juridique et fiscalité de SVP ont donné lieu à questions et débats pointant pour le néophyte deux constats : la complexité de cette question de la responsabilité et la relative inquiétude des dirigeants d'entreprise qui se sentent en permanence « sur le fil du rasoir ». N'est-ce pas cela aussi qui en France reste un frein à l'esprit d'initiative, à la créativité et donc à la compétitivité de nos entreprises ? +

Jean-Marc LOUIS (CLP)



d'Agglomération Forbach Porte de France et Adielor a sollicité les ressources de la société SVP* pour organiser une matinée de travail sur le thème « *La responsabilité des dirigeants : comment anticiper ?* » Car il s'agit bien de cela. En effet, entreprendre, c'est-à-dire développer son potentiel de production, avec les conséquences sur le plan technolo-

SVP 11-11 : UN NUMERO MYTHIQUE !

Qui, hors les jeunes générations, ne se souvient pas de S.V.P. 11-11 numéro de téléphone qui aboutissait au standard des « Dossiers de l'écran », cette célèbre émission télévisée de Joseph Pasteur du temps de l'O.R.T.F. ? C'était là une prestation de la société S.V.P. spécialisée de longue date dans le conseil aux entreprises. C'est en effet depuis 1941 que S.V.P.* assure l'accompagnement des entreprises et offre aujourd'hui des ressources informatives dans de multiples domaines. S.V.P. c'est aussi des chiffres : 10 000 bases de données, 250 000 biographies, 70 ans d'archives, 200 experts, un réseau dans 40 pays et...2000 réponses d'experts par jour. +

J.-M. L.

*www.svp.com. Tel : 01 47 87 49 08